



VALIDER VOTRE VLS-TS



Retrouvez toutes les infos sur le site Welcome :

- [Valider un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour \(VLS-TS\).](#)

Vous avez un VLS-TS ?

“Visa long séjour valant titre de séjour”

**Visa D Long séjour valant Titre de
Séjour (VLS-TS)**
(ex. VLS-TS étudiant, VLS-TS stagiaire)



**Vous devez valider votre Visa dans
les 3 mois après votre arrivée.**



Vous avez un autre type de visa ?

Consultez cette page : [Titre de séjour pour les étudiants](#)

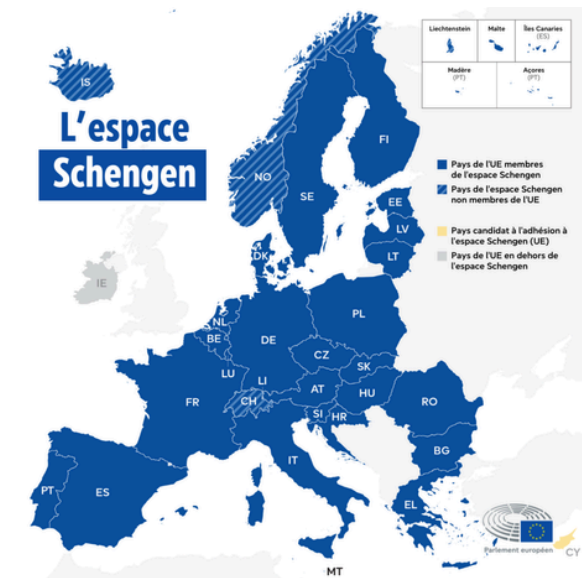
Pourquoi est-il important de faire cette démarche ?

Cette démarche est obligatoire.

Si vous ne les faites pas, vous serez en situation irrégulière en France.

Vous aurez des difficultés pour :

- revenir en France après un voyage en dehors de l'espace Schengen ;
- vous inscrire à l'Assurance Maladie et avoir une assurance santé ;
- recevoir une aide au logement de la CAF, si vous y avez droit ;
- **travailler, faire un stage ou une alternance.**



Valider votre VLS-TS : les points essentiels

QUI EST CONCERNÉ ?



Titulaire d'un
VLS-TS Étudiant

**Valable
de 4 à 12 mois**



Titulaire d'un
VLS-TS Stagiaire

**Valable
de 3 à 6 mois**

QUAND ?



Dans les **3 mois**
suivant votre arrivée en
France.



COMMENT ?

Validation en ligne sur le portail **ANEF**
« **Je valide mon VLS-TS** »



COMBIEN ?

Timbre fiscal : 100 €



À CONSERVER

Téléchargez et conservez votre **attestation de validation du visa** avec
votre **passport**.

Elle vous permet de justifier de votre situation régulière en France.



- Plateforme ANEF
- Consultez notre [site Welcome](#) ou [Campus France](#).
- Contactez le [Welcome Desk](#)



À RETENIR

La **validation du VLS-TS** est obligatoire dans les **3 mois** suivant votre
arrivée en France et avant l'expiration du visa.
Sans validation, votre séjour n'est plus régulier.

Validation du VLS-TS : préparez vos documents

1

Une adresse e-mail valide



2

Votre visa



3

Votre date d'arrivée en France



4

Un moyen de paiement pour le timbre fiscal



5

Votre adresse en France



Qu'est-ce qu'un timbre fiscal ?

Le timbre fiscal permet de payer une taxe liée à votre démarche de séjour.
Il ne s'agit pas d'un vrai « timbre » : il est électronique et prend la forme d'un code.

Où acheter un timbre fiscal ?

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique de deux façons :



EN LIGNE :

Sur le site officiel des impôts

timbres.impots.gouv.fr



- 1 Accédez au site
- 2 Choisissez le timbre fiscal pour votre démarche de séjour.
- 3 Payez en ligne par carte bancaire.
- 4 Vous recevez un numéro ou un QR code, à utiliser lors de votre démarche.



Télécharger le tutoriel ici

DANS UN BUREAU DE TABAC :

Repérez l'enseigne Tabac près de chez vous !



- 1 Rendez-vous dans un bureau de tabac équipé.
- 2 Demandez un timbre fiscal électronique au buraliste, précisez le montant correspondant à votre taxe de séjour.
- 3 Payez en espèces ou par carte bancaire.
- 4 Vous recevez un ticket avec un numéro ou un QR code, à utiliser lors de votre démarche.

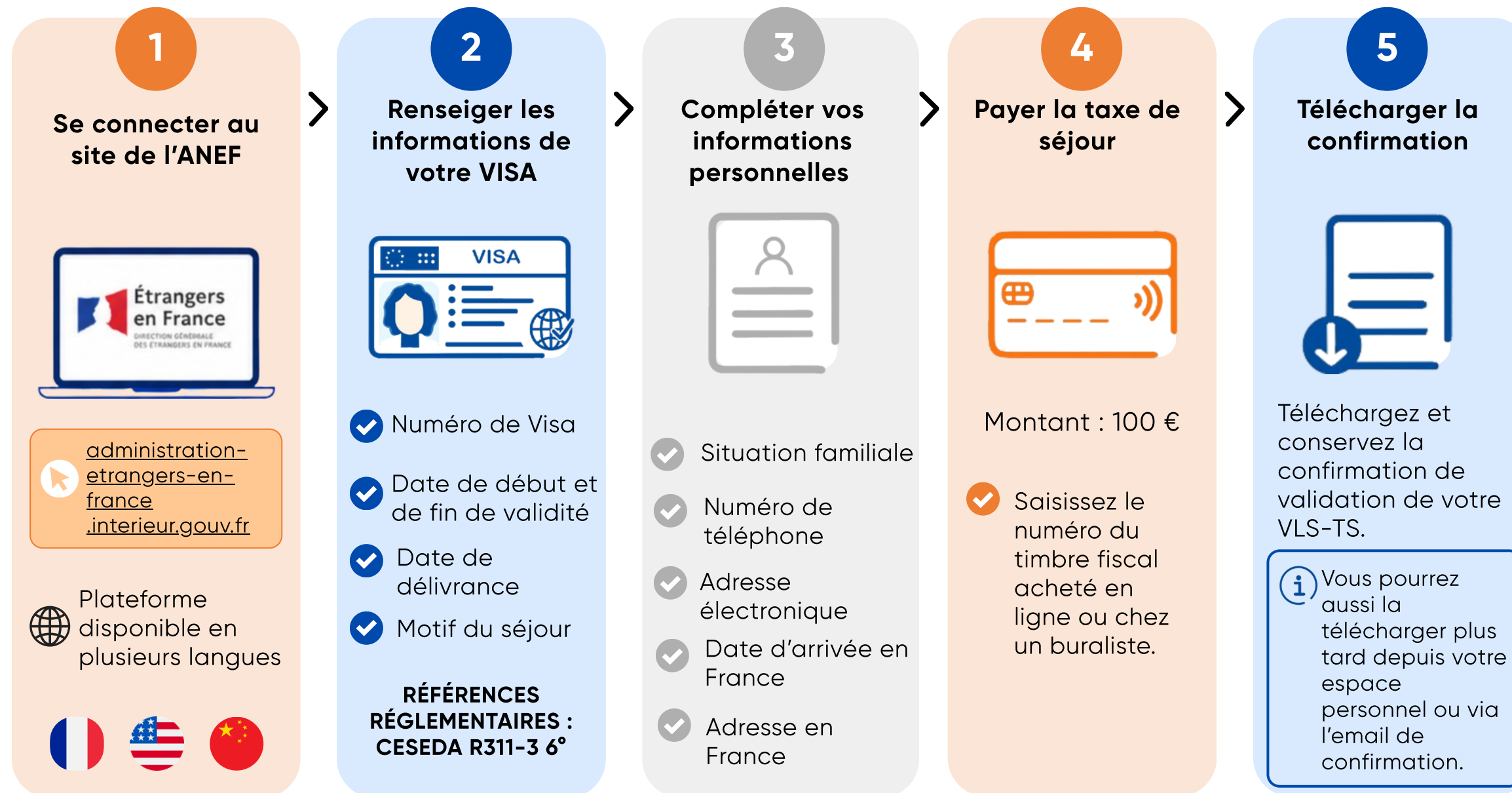


BON À SAVOIR :

Le timbre fiscal est électronique : il s'agit d'un numéro ou d'un QR code, et non d'un timbre papier. Son montant varie selon votre situation.

Validez votre VLS-TS en ligne

5 étapes simples



Vous recevrez deux mails

1

Vos identifiants de connexion

Ils vous permettront d'accéder à votre espace personnel. La confirmation de validation de votre VLS-TS y sera disponible.

2

La confirmation de demande

Un e-mail reprend les informations que vous avez renseignées en ligne et confirme la validation de votre VLS-TS. Cet e-mail peut être téléchargé.



**Et voilà !
Votre VLS-TS
est validé !**



Et après ma validation de Visa ?



Conservez votre attestation

Téléchargez et conservez précieusement votre attestation de validation du VLS-TS. Gardez toujours avec vous une copie de votre visa et de votre attestation de validation.



Rendez-vous à votre visite médicale

Vous rendre à la visite médicale proposé par le SSE (vérifiez votre email étudiant). La convocation envoyée = justificatif d'absence en cours



Vous poursuivez vos études en France l'année prochaine ?

Pensez à demander un titre de séjour 3 mois avant la fin de validité de votre visa.

Pour la demande de Titre de Séjour, vous devrez notamment pouvoir justifier :

- du caractère sérieux de vos études, notamment avec vos relevés de notes
- de ressources financières suffisantes (877,50€ montant pouvant évoluer)

→ Plus d'informations sur le site Welcome de l'Université de Lorraine.

Contactez nos Welcome Desks



A Nancy

- +33 (0)3 72 74 05 04
- drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr



A Metz

- +33 (0)3 72 74 05 14
- drie-accueil-metz-contact@univ-lorraine.fr



Étudiants **MUNDUS** : drie-mundus-contact@univ-lorraine.fr

Étudiants **ORION** : drie-orion-contact@univ-lorraine.fr



Prendre rendez-vous (en visioconférence ou en présentiel)

univ-lorraine.fr/welcome/contact



Site Welcome, rubrique contactez nous

univ-lorraine.fr/welcome



